



Mariage mixte, droit de rester sur le sol français

Par **lotusMe**, le **27/07/2008** à **19:25**

salut

voila, je me marie le 4 aout en france avec un francais, je suis rentre avec un visa touristique, seulement, j'ai appris que je dois retourner en algerie chercher un visa conjoint pour m'etablir avec mon mari, mais je trouve ceci aberrant et je n'ai aucune envie de laisser mon mari, j'ai peur en fait de rester coince la bas, j'ignore le temps que ca prendra, alors je voudrais savoir quel risque j'encoure si je reste aupres de mon mari une fois mon visa court sejour aura expiré? et est il vrai que je pourrais faire une demande apres 6 mois de vie commune? je vous serais gré de me repondre, je suis dans une tourmente moi et mon fiance, on a pas envie de se separer.merci

dans l'attente d'une reponse

Par **lotusMe**, le **05/08/2008** à **11:32**

bonjour

est ce qu'il n'ya vraiment personne pour me repondre? je suis vraiment dans l'embarras,notre maraige a ete retardé pour cause de papiers qui manquent, svp repondez moi,merci